

Art Plaidoirie pour une utopie

C'est à un objet artistique non-identifié qu'était convié jeudi le public mulhousien, dans le grand amphi de la Fonderie. Une performance juridique menée par deux avocats, tentative utopique d'abolition des frontières.

Dans le grand amphithéâtre de la Fonderie, deux juristes authentiques, M^e Sylvia Preuss-Laussinotte et M^e Sébastien Canevet. La première est spécialiste du droit des étrangers pour avoir souvent usé sa robe sur les bancs des tribunaux administratifs, le second est pénaliste.

Ils se retrouvent acteurs d'une proposition artistique inventée par Patrick Bernier et Olive Martin. Ces artistes militants, sortis des Beaux-arts de Paris, s'intéressent au langage, au pouvoir des mots. C'est en participant au travail d'une association de soutien aux demandeurs d'asile à Nantes et en goûtant à la complexité du droit des étrangers qu'ils ont eu envie de se pencher sur ce thème pour créer.

En 2007, Patrick Bernier écrit une nouvelle intitulée *Conte pour une jurisprudence*, premier acte de la plaidoirie présentée cette semaine à la Fonderie. Une audience de tribunal administratif (TA)



« X. et Y. C/préfet de... » une performance juridico-artistique présentée à la Fonderie, proposition d'Utile Ignorance et du Frac Alsace, avec le soutien du Service universitaire de l'action culturelle de l'UHA et de la Kunsthalle.
Photo Dom Poirier

sert de cadre au propos : l'ultime plaidoirie pour tenter de sauver un étranger des conséquences inéluctables d'un arrêté de reconduite à la frontière.

Pièces jointes authentiques

Pour contourner l'hostilité ou « l'inhospitalité » du droit des étrangers, les avocats cherchent des arguments dans la jurisprudence... du droit d'auteur. X., notre protagoniste étranger menacé d'expulsion, est co-auteur d'une œuvre artistique immatérielle avec Y., artiste français. Priver l'un de l'autre, c'est porter atteinte à l'acte de création, se priver de l'œuvre, d'un « trésor humain vivant ».

Se référant au courage du juge qui s'est prononcé, à une époque lointaine, contre la censure des écrits de Gustave Flaubert et de sa fameuse *Madame Bovary*, la défense implore la présidente du TA : « Je vous prie de prendre le risque de laisser l'œuvre vivre... »

Patrick Bernier et Olive Martin ont cherché dans la jurisprudence et les textes de loi des éléments objectifs permettant d'étayer leur thèse. Toutes ces « pièces jointes au dossier de plaidoirie » sont livrées au public avant d'entrer dans le théâtre-tribunal fictif.

Cet objet artistique non-identifié, pour le moins ardu, a été montré devant des publics très divers et sert de matière à un échange avec la salle. La performance présente

toute l'âpreté d'une audience de tribunal, lieu où les occasions de sourire sont plutôt rares. Malgré la sécheresse de la forme, la plaidoirie improbable finit par séduire. Il y a l'expérience, toujours édifiante pour l'auditoire, de suivre le cheminement intellectuel des juristes, le plaisir d'imaginer les possibles...

« Chaque dossier est une création originale »

Et puis, il y a ce constat vivifiant d'une militante associative présente dans le public jeudi : « Je vais souvent au tribunal administratif pour accompagner des personnes menacées d'expulsion. Chaque dossier monté pour défendre des étrangers est une création originale, quand on recherche dans le parcours des gens des éléments qui pourront les sauver d'une reconduite... Il y a le plaisir de créer, pour casser les arguments de la préfecture. »

La performance juridico-artistique X. et Y. C/préfet de... poursuit sa carrière depuis un moment déjà, semant ici ou là ses petites graines d'encouragement à l'hostilité. Et ce week-end, c'est un peu la consécration, puisqu'après son étape mulhousienne, la performance a été présentée vendredi à Strasbourg, au Conseil de l'Europe, dans l'enceinte même de la Cour européenne des droits de l'homme...

Frédérique Meichler

■ Y ALLER Aujourd'hui à 17 h 30 au Théâtre du Maillon, à Strasbourg. Entrée libre. www.le-maillon.com